



**PROCES VERBAL**  
**De la 20<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 29 juin 2016 à 18h15**  
**13 bis, boulevard de la République**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Jean-Daniel Maire, Jean-François Demarchi, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Isabelle Heurtier, Jean-Louis David, Philippe Passot (arrivé avant la 7-1), Jean-Jacques Baroni,

**EXCUSEES** : Nadia Lahu (a donné pouvoir à Isabelle Heurtier), Eliane Grenard

**ABSENTS** : Jean-Louis Millet, Alexandre Stephan,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 29 juin 2016, datée du 22 juin 2016 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le CR de la réunion de bureau du 8 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

**2. COMMUNICATIONS OFFICIELLES**

**2.1. Décision du Président**

La décision prise par le président depuis le dernier bureau est présentée aux membres du bureau :

- Médiathèque : retrait de 1900 documents de l'inventaire et vente lors de foires aux livres sur les 3 sites de Saint-Claude, Saint-Lupicin et Septmoncel

**3. ADMINISTRATION GENERALE**

**4. PERSONNEL**

**5. FINANCES**

**5.1. Ligne de trésorerie**

Le contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne arrivant à échéance au 30 juin 2016, une consultation auprès des banques a été faite en date du 31 mai. Après analyse des offres reçues, il est proposé de choisir la Caisse d'Epargne avec un taux T4M+ marge de 1.00% pour un montant de ligne trésorerie de 1 500 000 €.

Le bureau communautaire décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne et autorise le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise œuvre de cette ligne de trésorerie.



### 5.2. Médiathèque : marché mobilier

Le marché de mobilier pour la médiathèque – tête de réseau comportait initialement 6 lots :

Lot n°1	Rayonnages, bacs...(attribué le 11-05-16 à BCI)
Lot n°2	Tables et meubles techniques
Lot n°3	Sièges et éclairage d'appoint
Lot n°4	Meubles mobiles...(attribué le 8-06-16 à DPC)
Lot n°5	Vitrines et cimaises
Lot n°6	Mobiliers menuisés

Il est rappelé qu'au 1<sup>er</sup> appel d'offre, seul le marché rayonnage et bacs a été attribué.

Deux marchés ont été relancés scindé en :

- **mobilier**, pour les sièges et éclairages d'appoint et pour les tables et meubles techniques
- **petits mobiliers**, pour les meubles mobiles, les vitrines et cimaises et pour le mobilier menuisé.

Concernant le mobilier, la découpe en deux lots a été conservée :

Lot n°1	Tables et meubles techniques, pour les salles ouvertes au public
Lot n°2	Sièges et éclairage d'appoint, pour les salles ouvertes au public

Deux entreprises ont fait une offre pour le lot 1 : DPC et IDM.

Cinq entreprises ont fait une offre pour le lot 2 : Ligne et Couleur, DPC, IDM, Agence O et Perono.

Ces propositions ont été étudiées lors de la CAO du 24 juin 2016. Deux offres non conformes au marché n'ont pas été retenues.

Le bureau suit l'avis rendu par la CAO et retient l'entreprise IDM pour les lots 1 d'un montant de 19 424.81 € TTC et 2, d'un montant de 125 393.22 € TTC. Il autorise le président à signer les pièces afférentes à ce marché.

### 5.3. Médiathèque : marché petit mobilier

Concernant le petit mobilier, le marché a été relancé sur l'ensemble du lot la découpe en trois lots a été conservée :

Lot n°1 : Meubles mobiles (chaises pliantes, caissons de bureaux, tables pliantes, meubles de rangement pour bureaux)

Lot n°2 : Vitrines et cimaises

Lot n°3 : Mobiliers menuisés (meuble de rangement derrière l'accueil, table filante sur garde-corps de l'escalier central, meuble prospectus touristiques)

Une seule entreprise a postulé pour les lots 1 et 2: DPC.

Une seule entreprise a postulé pour le lot 3 : IDM.

Ces offres ont été étudiées en commission d'appel d'offre le 03 juin 2016.

Seul le lot 1 a pu être attribué à l'entreprise DPC.



La commission d'appel d'offre au vu de l'analyse effectuée par l'architecte n'a pas pu se prononcer quant à l'attribution des lots 2 et 3 et la CAO a procédé à une nouvelle analyse des propositions en séance du 24/06/2016.

La CAO propose de retenir l'entreprise DPC pour le lot N° 2 pour un montant de 2 521.54 € TTC et l'entreprise IDM pour le lot N° 3, pour un montant de 12 920.40 € TTC.

Le bureau suit l'avis de la CAO et autorise le président à engager les présents marchés.

## **6. ECONOMIE**

### 6-1 Chacom : diagnostic amiante

Dans le cadre des pourparlers menés avec M. Antoine GRENARD concernant l'avenir du tènement immobilier à usage industriel situé à SAINT-CLAUDE 4, Rue des Etapes,  
Et suite à l'avis des domaines délivré le 9 juin 2016 aux termes duquel cet ensemble immobilier a été évalué à la somme de 88.000,00 €,

Il est nécessaire de faire réaliser, parmi les formalités préalables, un diagnostic complet sur la présence ou non d'amiante dans lesdits bâtiments. Ce diagnostic étant obligatoire si vente il y a et également obligatoire si des travaux de démolition sont projetés.

Une seule offre ayant été remise, le bureau souhaite que la consultation soit relancée.

## **Arrivée de M. Philippe PASSOT**

## **7. LOGEMENT/HABITAT/AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### 7.1. Maison de santé de Saint-Claude : état d'avancement du projet

Le vice-président fait part aux membres du bureau de l'état d'avancement de l'étude de programmation. Sur les quatre propositions d'emplacement : Tomachon, collège Rosset, collège de la Maîtrise et friche Ford, les deux premières sont éliminées, et les deux dernières ne font pas l'unanimité. Les deux projets ont été présentés avec leurs avantages et leurs inconvénients ; les professionnels ont été invités à donner leur avis. Il ressort que les élus de St Claude et le cabinet infirmier Amellis portent leur choix sur le collège de la Maîtrise. Les autres professionnels de santé sont quant à eux favorable à présents préfèrent l'emplacement de la friche Ford ;

Les membres du bureau échangent quant aux avantages et inconvénients mis en avant sur les deux sites. Après discussion, il paraît nécessaire que ce projet soit présenté à l'ensemble des membres du conseil communautaire afin qu'une décision soit arrêtée quant à l'implantation définitive.

## **8. ENVIRONNEMENT**

## **9. PATRIMOINE / BATIMENTS**

## **10. TOURISME**

### 10.1. ASF : convention de partenariat collectif JEMA

Il a été proposé d'installer en partenariat avec le collectif d'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art composé d'acteurs clés du Haut-Jura dans le domaine des Métiers d'Art, afin d'organiser la manifestation annuelle des JEMA sur le territoire du Haut-Jura dans un lieu différent chaque année.



Les objectifs sont de renforcer l'image d'un territoire riche en savoir-faire, de réunir les acteurs des métiers d'art du Haut-Jura, de valoriser une image commune, de favoriser les partenariats, de bénéficier d'une communication lisible et massive et d'avoir plus d'impact auprès du grand public. L'engagement financier est fixé à 500 € par an.

Le bureau approuve l'intégration de l'Atelier des Savoir-Faire dans ce collectif et autorise le Président à signer tout document relatif à cette proposition à condition qu'il y ait équivalence de traitement sur l'ensemble du territoire.

Tenant compte de la participation à part égale des mairies de Moirans-en-Montagne, St Claude et Morez, et des Communautés de communes Jura Sud et Haut-Jura Saint-Claude, il est demandé que la Communauté de communes Arcade participe également. Une sollicitation sera faite en ce sens.

#### 10.2. Activités nordique : Tarifs

Comme chaque année, il y a lieu de fixer le prix des redevances de ski nordique.

Il est rappelé que la politique tarifaire des activités nordiques est encadrée par l'Espace Nordique Jurassien.

La communauté de communes fixe quant à elle les tarifs des pass secteur Hautes-Combes, des pass à la journée, ainsi que les pass séance raquette

Vu les décisions de l'assemblée générale de l'Espace Nordique Jurassien du 24 mai 2016, sur la politique tarifaire des activités nordiques 2016/2017.

Il est proposé de fixer le prix du pass saison secteur Hautes-Combes de la façon suivante :

Du 15/09/2016 au 14/11/2016 : 61 € (60 € saison d'hiver 2015-2016)

A partir du 15/11/2016 : 71 € (70 € saison d'hiver 2015-2016)

Et de maintenir les tarifs de la saison d'hiver 2015-2016 pour les pass à la journée

Ainsi les tarifs pour la saison 2016/2017 seront les suivants :

Libellés	Tarifs Saison 2016-2017
<b><u>Pass saison national Promo du 15/09 au 15/11/2016</u></b>	
<b>Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux</b>	
Adultes	175 €
Jeunes (de 6 à 16 ans révolus)	57 €
<b>Pass saison national à partir du 16/11/2016</b>	
Adultes	200 €
Jeunes (de 6 à 16 ans révolus)	65 €
<b>PASS saison jeune Promo du 15/09 au 15/11/2016</b>	38 €
<b>PASS saison jeune plein tarif à partir du 16/11/2016</b>	43 €
<b>Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux Tous sites nordiques des Montagnes du Jura, et Suisse Romande</b>	
<b><u>Pass saison montagnes du Jura</u></b>	
<b>Du 15/09/2016 au 15/11/2016</b>	
Adulte (à partir de 17 ans)	90 €
Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant Limité à 2 gratuits)	166 €
Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Limité à 2 gratuits)	218 €



<b>Pass saison montagnes du Jura</b>	
<b>Du 16/11/2016 au 16/12/2016</b>	
Adulte	100 €
Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant- Limité à 2 gratuits)	186 €
Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Limité à 2 gratuits)	243 €
<b>Pass saison montagnes du Jura</b>	
<b>A partir du 18 décembre 2016</b>	
Adulte	110 €
Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant Limité à 2 gratuits)	196 €
Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Limité à 2 gratuits)	263 €
<b>Pass Hebdomadaire montagnes du Jura ou 7 jours consécutifs</b>	
Adulte	43 €
Jeune	29 €
Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant Limité à 2 gratuits)	101 €
Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant Limité à 2 gratuits)	115 €
<b>Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux</b>	
<b>Secteur Hautes-Combes, forêt du massacre, Darbella, Combe du Lac, Belleydoux, Giron</b>	
Pass saison Hautes Combes adultes Du 15/09/2016 au 15/11/2016	61 €
A partir du 16/11/2016	71 €
<b>Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux</b>	
<b>Secteur Hautes-combes, forêt du massacre, Darbella, Combe du Lac</b>	
<b>Pass séance</b>	
Adulte	8 €
Jeune, tarif réduit	5 €
	€/personne
<b>2 jours toutes zones confondues</b>	
Adulte	15 €
Jeune	8.50 €
<b>Pass séances 5 jours</b>	35 €
<b>Séance scolaire, colonie ou classe de neige</b>	1.60 €
<b>Pass saison balade-raquette montagnes du Jura</b>	40 €
Adulte	
<b>Pass Hebdo balade montagnes du Jura</b>	20 €
<b>Pass balade-raquette Haut-Jura Saint-Claude séance</b>	
Adulte	3 €
jeune	1.50 €
<b>Toutes activités nordiques et alpines confondues hors traîneaux</b>	
<b>Secteur Hautes-Combes, forêt du massacre, Darbella, Combes du Lac pour le nordique et Lajoux, Les Moussières, la Pesse pour l'alpin</b>	
<b>Pass découverte hebdomadaire multi-activités Hautes-Combes</b>	
<b>Ski alpin-ski nordique-raquette</b>	
Adulte	85 €
enfant	65 €
<b>Assurance</b>	
Assurance pour :	
un pass saison adulte-enfant	15.00 €
un pass hebdomadaire adulte-enfant	7.20 €
un pass journée adulte-enfant	1.20 €

**Assurances :** Jura nordique propose aux différents sites nordiques de mettre en place l'achat d'assurance avec la vente des pass nordique auprès de l'Association Orion ticket Neige.



Sachant que l'achat n'est pas une obligation pour le client.

Cette assurance peut être vendue avec un pass séance, hebdomadaire ou saison

Il est proposé de reconduire l'adhésion à ce service d'assurances.

La distribution des vignettes se fera par ENJ. La Communauté de Communes se chargera quant à elle de la vente et du collage de la vignette. La Communauté de Communes encaissera la totalité des recettes de ces assurances et la société ORION facturera à la Communauté de communes le montant lui revenant

Exemple : pour l'achat d'un pass saison adulte ou jeune, le coût de l'assurance est de 15 €, sur ces 15 €, 10.38 € revienne à Orion ticket neige et 4.62 € à la Communauté de Communes.

Le coût de l'assurance pour un pass hebdomadaire adulte ou enfant est de 7.20 € soit 3.68 € pour Orion ticket neige et 3.52% à la Communauté de Communes

Le coût de l'assurance pour un pass séance adulte ou enfant est de 1.20 € soit 0.55 € pour Orion ticket neige et 0.65 € pour la communauté de Communes

A noter que Orion ticket neige versera 5% des recettes à l'ENJ.

Le bureau valide les tarifs proposés pour la saison 2016/2017 et renouvelle l'adhésion de la collectivité à l'association Orion ticket neige pour les assurances.

#### 10-3 Politique sur la vente au comité d'entreprise :

L'assemblée générale de l'Espace Nordique Jurassien a décidé d'engager la vente d'un pass saison aux comités d'entreprises. Il s'adresse aux entreprises au sens large (CE, groupe appartenant à la même entreprise, collectivité locale). Il est vendu par l'ENJ à 80.00 € avec un minimum de 8 personnes ; la vente sera expérimentée sur 2 saisons. Le produit de la vente sera redistribué en tenant compte du lieu du siège social de l'entreprise selon la répartition suivante : 65% pour l'association départementale et 35% pour l'ENJ.

Le bureau souhaite dissocier les deux points de cette délibération et se prononcer d'une part sur la vente aux comités d'entreprises et d'autre part sur la répartition du produit des ventes.

Le bureau valide la vente par ENJ aux comités d'entreprises (2 abstentions) mais ne comprend pas les % retenus pour ENJ quant à ces ventes de pass et s'y oppose (à l'unanimité). Le bureau souhaite qu'un courrier soit adressé à ENJ en ce sens à l'appui de notre délibération.

#### 10-4 Activités nordiques : prestations de damage et pass découverte

La communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude assure le damage des téléskis des communes de Lajoux, la Pesse et les Moussières. Le tarif pour la saison d'hiver 2015-2016 était de 158 € de l'heure. Il est proposé de ne pas augmenter ce tarif.

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'esprit communautaire, il est proposé que les communes et la communauté de Communes continuent à vendre un pass découverte 7 jours qui englobera le ski nordique, le ski alpin et la raquette au prix de 85 € pour les adultes et 65 € pour les jeunes (de 7 à 16 ans révolus).

La collectivité qui vendra le pass gardera la totalité de la recette, pour ceux vendus dans les points info, le versement sera fera à la commune concernée sauf ceux vendus à Saint-Claude où le produit sera conservé par la Communauté de Communes.

Concernant les prestations de service damage aux associations et organismes hors communes il est également proposé de reconduire les tarifs 2015/2016 à savoir :



Damage effectué avec un engin de damage : 202 €

Damage effectué avec un scooter-moto neige - quad : 75.00 €

Le bureau accepte de reconduire les tarifs appliqués aux communes et aux associations pour les prestations de services damage ainsi que les modalités de vente du pass découverte.

#### 10-5 Activités nordiques : convention ESF

L'école de ski français gère « deux fils neige » appartenant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à Lajoux et aux Moussières.

La Communauté de Communes met à disposition de l'ESF des équipements nécessaires au fonctionnement des aires ludiques de Lajoux et des Moussières (fil neige, modules, piquets de balisage, abri filets) et en contrepartie l'ESF verse une participation.

Il est proposé de maintenir la participation de la saison dernière à savoir 610.00 €. En revanche en l'absence d'augmentation, il sera demandé à l'ESF d'assurer une animation une fois par semaine pendant les vacances de Février toutes zones confondues. Cette prestation s'entend sur les sites concernés, soit 6 interventions durant la période Février.

Le bureau valide ce tarif et autorise le Président à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de cette proposition.

#### 10-6 Activités nordiques : redevances chiens de traîneaux

La communauté de communes Haut Jura Saint-Claude à la compétence pour la gestion des activités de chiens de traîneaux, il est proposé une nouvelle tarification :

<b>Libellés</b>	<b>Tarifs</b>
Journée amateur	15.50 €
Journée ski jöring amateur	8.50 €
2 jours consécutifs amateur	27.00 €
7 jours consécutifs amateur	77.00 €
Saison amateurs	185.00 €
Saison professionnels 1 attelage	350.00 €
Saison professionnel plus d'un attelage	700.00 €
Journée professionnels extérieurs	52.00 €

Le bureau valide ce tarif et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette proposition.

## **11. SPORTS**

### **12. CULTURE**

#### 12.1. Médiathèque : convention Conseil Régional Information Jeunesse

Ce dispositif en place depuis 1999 permet d'encourager l'inscription des enfants et des adolescents et des jeunes actifs jusqu'à 30 ans.

A l'échelle de notre réseau elle concerne 430 abonnés qui présentent effectivement le coupon avantage jeune.

La tarification en vigueur actuellement est de 2 € pour les enfants et les étudiants. Le conseil régional compense quant à lui à hauteur de 5 €.



Ce dispositif encourage l'inscription et donc l'emprunt de documents auprès d'une population rarement autonome financièrement.

Le bureau autorise le Président à signer la présente convention et à engager les médiathèques dans ce dispositif.

### 12.2. Médiathèque : convention JuMEL

Depuis 2006, la médiathèque de la ville de Saint-Claude, puis la médiathèque communautaire participe au portail départemental JUMEL (Jura Médiathèque en Ligne). Les modalités de participation de la Communauté de communes sont définies par une convention annuelle qui engage financièrement la collectivité.

La participation à ce portail permet aux abonnés des médiathèques

- d'accéder aux ressources des bibliothèques jurassiennes informatisées via leurs catalogues
- de pouvoir effectuer des réservations sur leurs documents afin de les faire acheminer vers leurs médiathèques habituelles. Ce service JUMEL « de base » est gratuit pour les abonnés pour la collectivité.

Depuis 2011, ce portail permet d'accéder à diverses ressources en ligne : à titre d'exemple musique, (MusicMe), cinéma (Univers Ciné), Presse (Le Progrès, Le Monde), autoformation (Vodéclic, Tout apprendre), livres (bibliovox)... Ces accès à des documents dématérialisés sont appelés à se développer notamment avec le Prêt de livres numériques (prêt numérique en bibliothèque PNB) et nécessite une veille technologique que l'assemblée départementale par sa MDJ met en œuvre.

La maîtrise d'ouvrage de ce portail est portée par l'assemblée départementale et la Médiathèque départementale : M.D.J. qui en assure le pilotage technique et qui souscrit les abonnements numériques auprès des différents fournisseurs. Un comité technique associant les bibliothécaires des sites participants à l'équipe de la MDJ se réunit deux fois par an pour préparer collégialement les campagnes d'abonnements aux ressources numériques.

Pour accéder à ces services en ligne et au portail Jumel, la signature de la convention détaillant les modalités de collaboration et les engagements des partenaires ainsi qu'une participation financière est nécessaire. Sur la base d'un forfait de 0,10 € par habitant soit pour 2016 une population de référence de 22 274 habitants, la participation financière de la communauté de commune est fixée à 2 227.40 €.

Le bureau communautaire approuve cette convention, valide la participation financière à hauteur de 2 227.40 € et autorise le président à signer l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

### 12.3. Médiathèque : contrat territoire-lecture

Les contrats territoires-lecture (CTL) sont signés entre l'Etat et les collectivités territoriales afin de sensibiliser les publics éloignés du livre et de la lecture. Les contrats sont adaptés aux spécificités d'un territoire, notamment les territoires ruraux où les habitants n'ont pas accès à une médiathèque, et où le maillage de la lecture publique doit être renforcé ; aussi c'est le cas des territoires soutenus par les dispositifs politiques de la ville. La médiathèque, dans le sens où elle est dénommée « 3<sup>ème</sup> lieu » doit devenir un lieu de vie et de convivialité où chacun pourra trouver des documents adaptés et se former aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce contrat comprend un diagnostic préalable, avec établissement d'un état des lieux Il mesure les besoins et les attentes du public (accessibilité à distance, horaires d'ouverture...)

Ce contrat permettrait de faire financer le recrutement d'un agent, rattaché à la médiathèque, en mesure d'apporter une approche transversale sur les partenariats identifiés et à développer celle-ci et sur les nouveaux usages des médiathèques.





La DRAC financerait pour partie les charges de personnel. La subvention allouée serait comprise entre 10 000 et 20 000 € par an, sur 3 ans.

Le bureau autorise le président à déposer une demande de financement à la DRAC et autorise la signature du contrat territoire-lecture pour les années 2016, 2017 et 2018 si celui-ci est validé.

Par ailleurs, il est évoqué l'embauche de jeunes en service civique pour le service aux usagers de la médiathèque. Une demande de conventionnement est en cours.

#### 12.4. Musée de l'Abbaye / donations Guy Bardone – René Genis : dépôt-vente

Le bureau communautaire, après en avoir discuté (résultat des votes : 11 pour – 0 contre – 0 abstention)

- **APPROUVE** le dépôt-vente à la boutique du musée de l'Abbaye pendant l'exposition *Paul Rebeyrolle et la Jeune Peinture, héritage de Courbet* (2 juillet – 27 novembre 2016) de produits provenant de l'Espace Paul Rebeyrolle à Eymoutiers à savoir :

##### **1. Rebeyrolle vivant !**

Prix public : 27 € Remise de 25% Quantité : 50 exemplaires

##### **2. Rebeyrolle ou le journal d'un peintre Gérard Rondeau**

Prix public : 19 € Remise de 10% Quantité : 20 exemplaires

##### **3. Rebeyrolle ou le journal d'un peintre Un film de Gérard Rondeau**

Prix public : 19 € Remise de 10% Quantité : 25 exemplaires

- **ACCEPTÉ** de mettre en dépôt-vente 50 exemplaires du catalogue de l'exposition Paul Rebeyrolle du musée de l'Abbaye à la boutique de l'Espace Paul Rebeyrolle à Eymoutiers avec une remise de 25% sur chaque ouvrage vendu

##### **4. Mise en vente pour l'été du catalogue de l'exposition Paul Rebeyrolle et la Jeune Peinture, héritage de Courbet à l'Espace Paul Rebeyrolle à Eymoutiers**

Afin de promouvoir notre exposition consacrée à Paul Rebeyrolle, et de faire connaître le Musée de l'Abbaye dans la région Limousin, nous proposons un dépôt-vente à la boutique de l'Espace Paul Rebeyrolle de 50 catalogues.

Prix public : 30 € Remise de 25% Quantité : 50 exemplaires

- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à la présente contractualisation

#### **13. SPANC/DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **14. ADS**

#### **15. COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES**

Le président fait part d'une réunion qui s'est tenue en sous-préfecture sur les finances de la communauté de communes. Les efforts fournis au niveau des dépenses ont bien été actés, mais il convient également d'optimiser les recettes.



Le président a rencontré les personnes chargées du contrôle à la Chambre Régionale des Comptes. Ils poursuivent leurs vérifications et rendront leur rapport mi-juillet.

M. Philippe PASSOT s'interroge sur la prise de compétence OPH par la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. C'est une question qu'il convient d'étudier plus avant pour en connaître la teneur.

Il en va de même pour la prise de compétence eau et assainissement évoquée par M. Alain MOURET.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 20 h 20.

Raphaël Perrin  
Président



Jean-François Demarchi  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,  
Le 4 juillet 2016

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.